

es Mathématiques par M. Fehr ou peut-être par M. Cailler.

Immatrication des personnes travaillant dans les laboratoires
Le Doyen adressera à chaque directeur de laboratoire une lettre, qui sera ée affichée, dans laquelle il sera rappelé que dans la règle les personnes travaillant dans un laboratoire doivent être immatriculées.

Assurance des Professeurs et Assistants.

M. Collin, appuyé par M. Chodet, prie le Doyen de bien vouloir examiner avec le Département la question d'une assurance contre les accidents en faveur des Professeurs et Assistants qui de par leur métier ou charges doivent faire des excursions.
Séance levée à 15 h. 45

Le Secrétaire
J. Collin

Mardi 1^{er} XI à 15 h. — Salle du Sénat.

Sont présents : M. Fehr, Doyen, et MM. R. Gautier, A. Pictet et E. Chaix.

La réunion en l'honneur de M. Cailler a dû être remise à cause d'un coup de froid de M. Cailler.

Assurances

L'assurance accidents ne s'étend pas

aux assistants et professeurs en cas d'excursions — M. le Doyen a déjà demandé au Département depuis l'an et demi de modifier le règlement. — Il rappellera la chose.

Examens.

Trois licences : Bruttin, Alex., en mathématiques, Roussy J.J. en physique et chimie ; Kogan J. en physique et sciences naturelles.

Diplômes d'ingénieurs chimistes :

Doctorats — examens réussis : Topali M. en physique ; D'Espéne, J. et Wavre R. en mathématiques.

A propos d'examens, M. R. Gautier soulève la question du chiffre maximum qui devrait être attribué à l'étudiant qui demande à changer de question. A présent que le chiffre 11 est nécessaire pour être admis il faudrait pouvoir donner 11/2 comme maximum. — La question sera reprise à la prochaine séance.

Thèses.

Sont adoptés les rapports suivants :
De M. A. Pictet sur les thèses de M^{lle} Turkus, suffisante, de M^r Stavritsch, très bonne, de G. de Wyss, suffisante,

et de Fr. H. Reichel, bonne;

de M. Duparc sur la thèse de M. Stehli, bonne;

de M. Fehr sur celle de M. R. Wavre, excellente.

A propos de cette dernière, M. Wavre demande si la Faculté l'autoriserait à ne publier ~~rien~~ ^{rien} que qu'un résumé.

Affaires courantes

M. le Doyen a reçu une lettre de l'université tcheco-slovaque de Brno (Pressbourg) demandant l'échange des publications.

Séance levée à 16 h.

E. Chaux

La Faculté des Sciences est convoquée
1922

pour MARDI 30 novembre à 15 h. précises

à la Salle du Sénat.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal des cours du semestre d'été.

2. Affaires courantes.

Sont présents : MM. Fehr Doyen, Cailler, Chodat, Gautier
Briner.

Excusés : MM. Duparc & Ph. A. Guye

La Faculté autorise M. Ph. A. Guye ^{faire} de la Cours de
Chimie Théorique II au Semestre d'été au lieu du semestre
d'hiver. Notre Collègue ne se sentant pas très bien est, en effet,
obligé de ménager ses forces actuellement.

Programme du Semestre d'été

A une demande de M. Gautier, le Doyen répond que la
question de la succession de M. Cailler pourra être réglée
après le nouvel An. M. Cailler ira de retour de Richer &
nous serons heureux de connaître la manière de voir à ce
sujet.

M. Fehr annonce qu'il a introduit 1 heure de Colloquium de Mathématiques.

M. Gautier veut consacrer 3 heures à l'Astronomie & 1 heure à la Météorologie dynamique au lieu de 4 heures à l'Astronomie. La Faculté se déclare d'accord.

M. Guyérot annonce ses Exercices pratiques le Jeudi après midi & le Samedi après midi. Le Doyen examinera avec M. Guyérot s'il n'est pas possible de placer ces Exercices le Mercredi, comme classes passées, de manière à ne pas empêcher les étudiants d'assister aux excursions de Botanique qui ont lieu le Jeudi & aux courses géologiques qui commencent généralement le Samedi après midi.

M. Chodat annonce, en dehors de ses Cours habituels, un Cours de Botanique pharmaceutique de Ch.

Le Programme des Cours de la Faculté est ensuite adopté, dans son ensemble.

Affaire Sabat

Le Doyen annonce que M. Sabat, ancien Chef de Travaux de M. Duparc, a demandé par lettre, de Paris, un formulaire pour l'inscription de ses Cours de Privat-Docteur.

Le Doyen rappelle que M. Sabat ayant commis des actes de Sabotage au Laboratoire de Minéralogie, plainte a été déposée par le Département de l'Instruction

Publique ainsi que par M. Duparc. M. Sabat ayant reconnu les faits devant le Juge d'Instruction, j'ai écrit, la plainte a été retirée. Le Doyen estime que M. Sabat n'est plus digne de figurer parmi les Privat-Docteurs de la Faculté.

La Faculté prie le Doyen de demander au Bureau du Sénat que le Département de l'Instruction Publique n'autorise plus M. Sabat à faire ses Cours à la Faculté des Sciences.

Affaires courantes

Doctorat M. Henri Vernet a réussi l'examen de Chimie oral & écrit, M. Lobeck a passé son examen de Zoologie.

M. Rucharsky est arrivé en à grand'peine, venant de Pologne. Il demande à fournir & présenter de suite à l'examen de Physique de la Licence en Sciences naturelles, pour pouvoir se rendre à Paris. M. Lobeck n'a ^{plus} que cet examen à passer pour obtenir la Licence. Il reviendrait ensuite à Genève pour son doctorat. La Faculté accepte cette demande en réservant l'agrément du Professeur de Physique.

M. Rühlberg, dont la Faculté a accepté la thèse de Chimie, demande à fournir rapidement son travail. Comme il s'agit d'un cas de Neurasthénie, la Faculté ne fait pas de difficultés si toutefois M. Pictet accepte cette manière de faire.

M. René de Saussure a adressé une lettre au Doyen dans laquelle il déclare poser sa candidature à une

Chaire de Gréc métis, au cas où, à la suite de la démission
de M. Cailla, un remaniement soit fait dans l'enseignement
des Mathématiques.

Maturité Fédérale

Pien que cette question ne soit pas à l'ordre du jour,
le Doyen estime qu'un échange de mes pourrait avoir
lieu.

On se propose d'élire à la Maturité Fédérale un caractère
professionnel. Elle serait transformée en
Maturité A, soit Classe

B, " Poésie

C, " Scientifique

qui auraient les mêmes droits. L'examen d'admission de
l'Ecole Polytechnique fédérale serait supprimé.

Cette question n'intéresse au fond que fort peu notre
Faculté, puisque toutes les Maturités permettent d'entrer
chez nous. M. Chodat cependant fait remarquer qu'il
faudrait obtenir que des leçons d'étymologie soient données
dans toutes les Sections des Gymnasies où la Grèce n'est
pas enseignée. Il y a là, dans l'intérêt de l'enseignement
universitaire, une lacune à combler.

Propositions individuelles

M. Gautier prie le Doyen de porter à l'ordre du jour

de la prochaine séance la question du $4\frac{1}{2}$, comme
maximum qui peut être attribué à l'étudiant qui
demande à changer de question à l'examen.

Cas Reuter

M. Chodat attire l'attention de la Faculté sur le fait
qu'un de nos Privat-Doctes, M. Reuter de Rossmont,
malgré la remarque qui lui en a été faite, continue à
abuser du titre de Professeur agrégé de l'Université
de Genève qu'il n'a pas le droit de porter. Le Doyen
s'adressera cette question devant le Bureau du Sénat
espérant qu'on pourra s'en débarrasser.

Séance levée à 16 h. $\frac{1}{4}$

Le Secrétaire

Saint-Jacques

Sont présents MM. Fehr (Doyen), Duparc, Pittard,
Audré, Chodat, Claparède, Briner, Ch. E. Guye, Schindler,
Gautier, Pictet, Collet.

Affaires courantes

Notre collègue M. Ph. A. Guye a été obligé de demander
un congé de janvier à la fin du semestre, pour le rétablissement
de sa santé. M. Briner le remplace pour le cours de
Chimie Théorique I & la direction du laboratoire.

Cas Philippi

La Faculté autorise M. Philippi à passer à Doctorat
avec Géologie (branche principale), Minéralogie, Physique
d'après l'ancien règlement.

Cas Egan

Mademoiselle Egan possède le B.Sc. et le M.Sc. de
Dublin. La Faculté décide, comme pour M. Rachel,
de lui donner l'équivalence à la licence, puis l'obligation
de suivre le cours & le laboratoire de minéralogie. Les
examens de doctorat seront réduits à ceux de minéralogie.

Thèses

M. Duparc présente un rapport sur la thèse de
M. Alamartine. Thèse acceptée avec la note: bonne.
M. Briner présente au nom de M. Ph. A. Guye un rapport

Sur la thèse de M. Ruosch. Thèse acceptée avec la mention: bonne. M. Brüner signera cette thèse
comme: Supplément au M. le Prof. Ph. A. Guep, Professeur ordinaire.
La thèse de M. Paul Staub est acceptée, après un rapport de M. A. Pictet. Note: bonne.

Examens

Doctorat en sciences
Physique. M. Féer, insuffisant
Minéralogie M. Seshuss, admis
Chimie. M^{lle} Tracyller, M. Metta & M. Ruosch sont admis
Géologie. M^{lle} Chodat, admis
Botanique. M. Lobeck & M. Spillmann, admis

Prix Universitaires

Le Doyen annonce qu'il n'y a pas de concurrents pour les deux Prix de la Faculté des Sciences, Davy & Plantamour - Péron. Une inscription est ouverte jusqu'au 1^{er} Mai pour la Bourse Plantamour - Péron, de fr. 1000,-

M. Audré Chaux a déposé son deuxième rapport sur l'étude qu'il a entreprise au Parc National.

M. Chodat fait remarquer que M. Bouvier n'ayant pas étudié les plantes qu'il a récoltées aux Flors de Europa avec la Bourse Plantamour - Péron, le matériel a été remis à Madame Barbey-Gampert. Les résultats obtenus sur cette dernière sont des plus intéressants & M. Chodat tient à dire à la Faculté que les matériaux récoltés par M. Bouvier ont donc été utilisés.

Assurance

Le Doyen donne lecture d'une lettre du Département, dont copie est ci-jointe.

M. Pittard demande si les Professeurs sont assés en excursions scientifiques effectuées durant les vacances. M. Pittard, comme M. Collet, estime que ces excursions font partie de l'activité du Professeur. Le Doyen le rassurera, n'ayant pas encore reçu la Police d'Assurance.

Examens de pharmaciens

Le Doyen informe la Faculté qu'à l'avenir le programme de l'université indiquera des indications sur les examens de pharmaciens (date d'inscription, lieu, Président de la Commission)

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

C O P I E

Genève, le 5 janvier 1922

LE CONSEILLER D'ETAT
chargé du Département de l'Instruction publique

à Monsieur FULLIQUET, Recteur de l'Université.

G E N E V E

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Département a contracté une assurance générale couvrant la responsabilité qu'il pourrait encourir du fait d'un accident (lésion corporelle ou dégât matériel) qui se produirait dans un établissement ou un service quelconque dépendant du Département. Cette assurance s'étend à tous les fonctionnaires (membres du Corps enseignant, personnel d'administration, concierges, préparateurs, etc.) aux élèves, et enfin à toute personne même étrangère à l'Instruction publique, victime d'un accident qui engagerait la responsabilité du Département.

A ce sujet, je crois devoir attirer votre attention sur les deux points suivants :

1) La Cie pourra ne pas prendre à sa charge les frais résultant d'un accident qui ne lui aurait pas été signalé immédiatement.

2) Aux termes du contrat, la Cie doit recevoir, dans le plus bref délai possible, tous les renseignements qui pourraient l'orienter sur l'étendue de la responsabilité du Département, donc de ses organes, dans l'accident annoncé.

En application de ce qui précède et pour éviter toute contestation de la part de la Cie, je vous prie de signaler immédiatement au Département tout accident survenant à l'Université ou dans un ser-

dans un
service annexe.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

(Signé) J. MUSSARD.

A cet effet, M. Chodat fait remarquer que nos études pharmaceutiques ne sont pas organisées comme elles le devraient, elles manquent d'équilibre. Cette situation peut nous faire perdre les examens fédéraux de pharmacie si nous n'y mettons ordre.

M. Duparc estime que nous ne pouvons pas discuter cette question sècè cete & demande la nomination d'une Commission qui présentera un rapport à la Faculté.

La proposition de M. Duparc est acceptée &
MM. Chodat, Duparc, Portet, Linder & Chavannes formeront cette Commission.

Règlement des Examens

M. Raoul Gauthier fait proposer d'attribuer la note $4\frac{1}{2}$, au lieu de 6, à l'étudiant qui a demandé à fournir ^{max. 100%} change de question à un examen oralement. D'après l'usage c'était la note 4, au lieu de 6, qui était donnée jusqu'à présent. Mais cette note 4 avait été fixée lorsque il suffisait d'obtenir 3 sur 6 pour passer au Bacchalaureat. Maintenant nous exigeons 4 sur 6 pour la licence, il est juste qu'un candidat qui change de question puisse obtenir, au maximum, $4\frac{1}{2}$. Proposition adoptée.

Notice sur la Faculté

Le Doyen annonce qu'une Notice sur la Faculté, destinée à amplifier celle de M. Prusky, est à l'étude. Elle sera ~~complet~~ ^{complète} les spécialités étudiées dans les Laboratoires & mentionner les travaux qui ont été exécutés dans ces derniers. Elle sera traduite en anglais & en espagnol.

L'Association des Anciens Étudiants ne demande qu'à agir, il faut donc que cette notice soit publiée & pour cela le Doyen demande que chaque Directeur de Laboratoire lui adresse un projet.

La question sera reprise à la prochaine séance.

Chaire de Mathématiques

Le Doyen portera cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance liée à 16h.

Le Doyen

Treutenaire de M. Cuiller

Après la séance, la Faculté à laquelle s'est joint le Colonel Sarasin, professeur d'histoire, et le Recteur, M. Trillequet, célèbre le Treutenaire de M. Cuiller.

M. Raoul Gauthier remercie M. Cuiller

de ce qu'il a fait pour la Faculté, tandis que le
Rectorat dit les services rendus à l'Université.
Le Doyen remet à M. Cailler la médaille & tient à
associer le nom de Madame Cailler à cette notable
cérémonie.

Séance du Lundi 20 Février à 15h.

Ordre du jour

1. Affaires courantes
2. Notice sur la Faculté des Sciences
3. Chaire de Mathématiques

Le Doyen prononce l'éloge de notre regretté collègue Cailler & la Faculté
se lève pour honorer la mémoire.

Sont présents: MM. Fehr, Doyen. Chodat, Chaparide,
Briner, Gautier, Charavue, Collet

Affaires courantes

Examens

Doctorat - Epreuves partielles

Astronomie: M. Bohn admis

Minéralogie	M. Philippi	} admis
	J. J. Roussy	
	Pflüger	
Mécanique	M. Dupraz	admis
Physique	M. Audiauff	admis
<u>Equivalences</u>		

L'équivalence de la licence est accordée à M. Cox,
ancien B. Sc & M. Sc., qui a enseigné déjà pendant
sans aux Etats-Unis. L'examen de doctorat sera limité
à la Branche principale: Chimie, avec chapitres choisis de
Chimie organique & ^{la} Chimie analytique.

Une demande de M. Escayola, espagnol est
renvoyée par la Faculté à la Commission pour examen &
décision.

M. Eumaneides, grec, demande à être admis
aux examens du Diplôme de Pharmacien, avec dispense partielle.
M. Chodat fait remarquer que d'après la demande de
M. Eumaneides on pourrait admettre qu'il a fait ses
études correspondant aux notes, mais nous ne possédons
aucune preuve qu'il en soit ainsi. Quand des preuves
auront été fournies des facilités pourront être accordées.
M. Charavue appuie M. Chodat.

Thèses

A la suite de rapports de M. Briner les thèses suivantes

Sont acceptés :
de M. Max Foner, note: bonne
de M. Louis Bitterly, note: excellente
de M. Wierzbicki, note: excellente
M. Sypars a envoyé un rapport sur la thèse de
M. Wüthmann. Thèse acceptée, note: bonne.

Cas de M. Nair

M. Chodat rapporte. M. Nair est gradué d'un collège américain. La Faculté a accepté les propositions de M. Chodat de donner l'équivalence à la licence, d'exiger pour l'examen de Doctorat la totalité des branches, avec liberté de les choisir.

Assurance contre les accidents

Le Doyen fait remarquer que dans tous les cas où l'état est respectable, il est couvert par l'assurance. Il semble en résulter que les Professeurs en excursions durant les vacances, avec des étudiants, ne sont pas assurés.

La Faculté accepte la proposition de M. Chodat de soumettre toute cette question de l'assurance à un juriste, de manière à connaître exactement nos droits.

M. M. Collet & Briner recommandent qu'on oublie pas de Sulzer, dans la consultation, les cas des visites d'usines
f des excursions ^{avec étudiants} durant les vacances.

Assurance incendie

Le Département demande que les Directeurs de Laboratoires veuillent bien réviser leur police incendie en établissant les catégories suivantes:

1. Mobilier - 2 Instruments - 3 Appareils - 4 Collections - 5. Bibliothèque.

Sur la demande de M. Collet, le Doyen fera envoyer à chaque Directeur de Laboratoire les anciennes estimations.

Notice sur la Faculté (v. d. r. en date du 13/1/22)

M. Chodat rapporte. La notice sur la Faculté doit se composer d'un programme & d'une affiche.

Dans ~~une~~ introduction il faudra faire remarquer la best scientifique & pratique des études, faire comprendre que nous ne décernons pas de Doctorat in absentia.

Pour chaque branche il est nécessaire d'écrire dans le plus grand détail, mais en indiquant que ce que l'on peut faire chez nous. Ce programme doit être signé par son responsable. Les publications du Laboratoire doivent être indiquées, comme preuve de genre d'études que l'on peut faire chez nous.

Le Doyen remercie M. Chodat de son intéressant projet & la Faculté se réunira à l'unanimité adopte le principe de la Notice sur la base esquissée par M. Chodat. Pour l'organisation du travail le Doyen sera assisté par M. Tamm, un élève avancé de M. Chodat qui connaît bien la maison.

Chaire de Mathématiques

Le Doyen expose à la Faculté la question de la Chaire de Mathématiques. Notre Collègue Cailler faisait 12 heures de Cours par semaine, 5h. de Calcul différentiel & intégral, ^(com. 11.5.11) 5h. de Mécanique rationnelle ⁽²⁰⁾ & 2h. ^{de Con. p. 11.5.11} ~~de Con. p. 11.5.11~~. Il ajoutait souvent à ce programme 2h. sur le Calcul des Probabilités, matière qui intéresse aussi les étudiants de la Faculté des Sc. économiques & sociales. Le Département ne veut pas diviser la Chaire & notre Collègue Cailler estimait qu'il est préférable que l'enseignement de Calcul différentiel & intégral soit ^{donné} par le ~~même~~ professeur qui fait le Cours de Mécanique. On pourrait peut-être, à la Département ~~être~~ d'accord, envisager la création d'une Chaire extraordinaire pour le Calcul des Probabilités, car nous avons à Genève quelque un de très compétent. La question qui se pose actuellement est: devons-nous faire un appel ou faut-il demander l'ouverture d'une inscription? La seule personne qui, en Suisse, pourrait être appelée est M. Plancherel qui depuis deux ans est Professeur à l'Ecole Polytechnique fédérale. Pressenti M. Plancherel a déclaré ne pas vouloir quitter Zurich où il a pris certains engagements pour il s'en trouve dans d'excellentes conditions de travail, étant moins chargé qu'il ne le serait à Genève. Il reste donc à envisager l'ouverture d'une inscription.

Dans ce cas les candidats suivants

se présenteraient:

1. M. René de Saussure. 2. M. ^{Dölya} ~~Paulia~~, hongrois de 35 ans.
3. M. Mirimanoff. 4. M. Tiercy, genevois de 36 ans et 5. M. Warre, neuchâtelois 26 ans.

On a parlé de M. Grésolle de Zurich & de M. Lévy du Technicum de Genève, mais ces deux derniers n'ont fait aucune démarche jusqu'ici.

1. La candidature de M. René de Saussure ne pourrait être prise en considération que si l'on reorganiserait l'enseignement des Mathématiques ^{ce qui n'est pas le cas} ~~car il est spécialiste en Géométrie~~ & ne peut donner l'enseignement de notre Collègue Cailler. Cette candidature ne pourrait donc pas être prise en considération.

2. M. Paulia est un mathématicien de talent qui n'a pas estimé devoir répondre à l'appel de son pays pendant la guerre & s'est fait naturaliser suisse. M. Paulia s'est présenté à Berne où il a été nettement écarté par le Recteur de l'Université. La candidature ne pourrait donc pas entrer en ligne de compte à Genève.

3. M. Mirimanoff est un ancien élève de M. ^{G. Gramerc} ~~Cailler~~ & un spécialiste du Calcul des Probabilités. La Faculté ne lui ferait pas de présenter la candidature à la succession de ^{M. Cailler} ~~Cailler~~. Son nom pourrait ^{serait} ~~être~~ pris en considération au cas où on créerait une Chaire extraordinaire pour le Calcul des Probabilités.

4. M. Tiercy, Genevois, Docteur en ~~sciences~~ Université a fait un stage à Paris. Il possède un vrai talent d'enseignement, dans le genre de son maître M. Cailler. Son cours de Mécanique a eu succès, mais comme successeur de M. Cailler la partie faible serait le Calcul différentiel & intégral, domaine dans lequel se font précisément les thèses de Doctorat. Il a publié, au dire de Cailler, trop vite & souvent trop superficiellement.

5. M. Wavre, Assistant aux Chaires de Mathématiques paraît avoir un brillant avenir devant lui. Sa thèse a été fort remarquée & il a été invité dernièrement à faire une conférence au Collège de France, suite de discussions auxquelles prenaient part les meilleurs mathématiciens français. M. Wavre, bien que n'ayant que 26 ans, a déjà attiré sur lui l'attention des mathématiciens étrangers.

Après cet exposé très ample, le Doyen arrive à la conclusion qu'il faut maintenir la suppléance jusqu'à la fin de l'année universitaire pour ne pas déshonorer les étudiants & servir une inscription dans le Courant de l'Université d'été. La suppléance pour la session d'été devrait être partagée entre MM. Tiercy, Mirimanoff & Wavre. Ce dernier avait le Calcul différentiel & intégral à entreprendre, ce serait une excellente occasion de le voir à l'œuvre.

M. Chodat tient d'ores & déjà à faire observer qu'en cas où il s'agirait de nommer M. Wavre, il ne pourrait ^{pas question} qu'il s'agisse d'une Chaire extraordinaire. La Faculté ne peut se lier envers un jeune homme, brillant débutant d'est vrai, mais dont nous ne savons pas s'il aura du succès.

La Faculté accepte les conclusions du rapport du Doyen & M. Gautier le remercie de la peine qu'il s'est donnée pour rendre par la Faculté.

Propositions individuelles

M. Collet s'excuse d'avoir à présenter une question d'argent à la Faculté, mais ayant une discussion au sujet de son traitement avec le Département dont il a reçu une fois de son recevoir, il se voit dans l'obligation de soumettre son cas au jugement de la Faculté, devant lequel il s'inclinera quel qu'il soit.

M. Collet expose qu'il a été nommé par appel avec le maximum de traitement accordé aux professeurs de la Faculté en 1918, soit fr. 6000. La situation de Berner était supérieure il s'était décidé à accepter sur l'assurance qu'il avait été nommé pour l'année par le Doyen, comme par le Chef de Département, que les traitements seraient augmentés & que la situation des professeurs de la Faculté serait améliorée. La nouvelle lui classe les professeurs en catégories de traitement sur la base du nombre d'heures de Cours. M. Collet a écrit au par

son Cahier des Charges, que 4 heures de Cours, à côté d'autres obligations dont il n'est pas tenu compte, avait été en 1920 placé dans la Catégorie de 4 heures. Une nouvelle réclamation amena le Comité d'Etat à considérer son enseignement comme équivalent à 5 heures. Dernièrement M. Collet eut l'attention attirée par un collègue juriste qui lui fit remarquer qu'ayant été nommé au maximum de 1918, il était en fait dans une situation acquise ^{et} devrait être sur le même pied, au point de vue traitement, que ceux de ses collègues qui avaient atteint le maximum de 2000 fr. en 1918.

M. Collet pria le Département de renvoyer question et demanda que son traitement fut fixé dans les limites de 1200 à 1500 fr. - Or la réponse du Département est négative.

M. Chodet estime que l'on a fait tort à M. Collet qui doit être placé, au point de vue traitement, sur le même pied que M. Guyard. La Faculté doit prendre la dépense de M. Collet sur les du Département.

Après quelques remarques de Doyen J. de M. Gauthier la Faculté se déclare partagée et est avis par M. Chodet J. de M. dans ce sens au Département. M. Collet remercie.

M. Claparède demande également à être soutenu par la Faculté dans la demande d'augmentation de traitement qu'il adressera au Département. Il a la responsabilité d'un Laboratoire qui ~~se~~ rapporte fort peu au revenu du temps

qu'il doit y consacrer. Cette situation ne pourrait durer, elle n'est pas équitable.

La Faculté accepte de soutenir les revendications de M. Claparède.

Séance levée à 17 h. 25

Le Secrétaire
J. Collet

Présents: MM. Fehr, Doyen; Guye, Chodat, Guye, Deyere, Reinhard, Briner, Gautier, Chaux, Pictet, Callet.

Affaires courantes

M. Ph. A. Guye, par ordre du médecin, demande un congé pour le semestre d'été. La Faculté, en priant M. Ch. E. Guye de transmettre ses vœux de rétablissement, de vide se présenter au Bureau en faveur favorable. M. Briner serait chargé de la suppléance pour les Cours pla. Directeur du Laboratoire.

Budget

M. Ch. E. Guye fait remarquer qu'en lors de l'augmentation des crédits de Laboratoire, on a oublié d'augmenter le crédit de fr. 1500 pour les instruments de physique. Il y aura bien

de demander que ce crédit soit augmenté.

M. Chodat demande l'installation de l'eau à haute pression dans son Laboratoire. Il s'agit là d'une installation d'une absolue nécessité.

M. Pictet fait remarquer que certaines salles de son Laboratoire doivent être repeintes.

M. Chodat estime que la Faculté doit demander à nouveau l'installation d'un Epidiascope à l'Aula. Le Département fait tenir des conférences et l'échange pour les Cours publics de l'Aula, il faut qu'ils aient à leur disposition un matériel de projection parfait. L'installation actuelle est insuffisante, de nature à faire mal juger l'université de Genève aux yeux.

Bonne Plautaudon - Perrot

Le Doyen annonce qu'il a reçu un rapport de M. Paris pour 1921. Après quelques explications données par M. Callet, la Faculté accepte ce rapport.

Equivalences

La Faculté autorise M. Silbermann, qui a passé l'examen de Zoologie de Bachelariat et qui a 12 ans, à continuer la Licence en Sciences.

Melle Chodat demande, pour le Doctorat, de pouvoir remplacer la Zoologie par la Géographie physique. Après une discussion à laquelle prennent part MM.

Chair, Jautier, Guyénot & Chodat cette demande est acceptée, d'autant plus qu'elle est conforme au règlement.

Examens

M. Topali : Botanique oral & écrit - admis
La session d'examens d'automne aura lieu à partir
du 19 Avril.

Thèses

Thèse M. Lobeck, rapporteur M. Chodat, acceptée, note: excellente

" Spellmann, " id. " id. id.

" Wysscharben, " id. M. Duparc, acc. id. id.

" " Paréjas, rapporteur M. Collet, acceptée, note: très bonne

M. Paréjas est autorisé à ne déposer qu'un résumé imprimé
de 4 à 6 p. qui sera été approuvé par la Faculté. Le travail de
M. Paréjas, avec de nombreuses illustrations, paraîtra in extenso
dans les Mémoires de la Société de géographie & d'histoire nat. suisse.

Protestation Sabot

M. Sabot trouve que la même discipline qui lui a été
appliquée, - interdiction de faire une leçon séparée de cours, -
est trop forte. Il a protesté par écrit auprès du Recteur & du
Doyen de la Faculté.

Le Doyen estime que nous n'avons pas à revenir en
arrière, la faute est faite en regard de l'importance ^{de la chose} du sabotage.

M. Duparc tient à déclarer que M. Sabot est un
récidiviste. D'après une ^{récente} lettre du Prof. Fournier à Grenoble

M. Sabot aurait volé ~~pendant~~ pour un certain temps
le cahier des recherches du Laboratoire de Grenoble où il avait été
accablé pendant la guerre.

M. Duparc expose que M. Sabot, non content de
dérégler les instruments les plus compliqués du Laboratoire, a
emporté des diagrammes de Wilkin qui ont heureusement pu
être reconstitués grâce à la copie faite par un étudiant.

M. Duparc tient à faire remarquer que si M. Sabot n'avait pas
été dénoncé par une personne qui a assisté au sabotage, on
aurait pu se servir des instruments du Laboratoire sans se douter
qu'ils étaient dérangés.

La Faculté estime qu'il n'y a pas lieu de revenir
sur la décision en ce qui concerne M. Sabot.

Cas Cox

A la suite d'une question posée par M. Pictet et à la suite d'une
discussion à laquelle prennent part MM. Chodat, Pictet & Duparc,
le procès verbal de la dernière séance est maintenu

Centenaire de Pasteur

M. Chodat annonce à la Faculté que le Centenaire de
Pasteur sera célébré à Strasbourg par un Congrès, une
Exposition d'Hygiène & de Bactériologie sur monument.

La Faculté décide de faire circuler une liste de

Souscription pour un dîner. Si la bonne assemblée n'arrive pas à Fr. 500 français, la Caisse de la Faculté fera la différence.

Sauce lue à 17 heures

Le Secrétaire

Saint-Jollet

RECEVU
25 MARS 1923

(1923)

TRONC DU 25 MARS

1-1923

2-1923

3-1923

4-1923

5-1923

Sont présents: MM. Fehr (Doyen), Desparc, Chais, Pittard, Weiner, Wenger, Lindner, Charanues, Guye, Pictet, Collot, Chovat, Schudlof. Excusé M. Jantier

En ouvrant la séance le Doyen prononce l'éloge de notre regretté collègue Ph. A. Guye. La Faculté se lève pour honorer sa mémoire.

Le Doyen annonce que la médaille de trentenaire qui aurait été remise à notre Collège dans le courant du semestre d'hiver, s'il n'avait pas été absent de Genève, sera donnée à la famille. M. Ch. P. Guye remercie la

Faculté de cette attribution.

Examens

Le Doyen communique les résultats des Examens de Licence (voir tableau ci-contre)

Doctorat

M. Philippi	-	Géologie	-	admis
M. Huger	-	Physique	-	admis
Mme. Chodat	-	Géographie	-	admis
M. Inglin	-	Mathématiques	-	admis
M. André Barber	-	Chimie	-	admis
M. d'Espine	-	Minéralogie	-	admis
M. Fée	-	"	-	admis
M. Roussy	-	Physique	-	admis
M. Fée	-	Physique	-	<u>insuffisant</u>

Thèses

Thèse de M. André Barber, rapporteur M. Pictet, note : bonne
" Henri Vernet " " " , note : bonne

Programme des Cours du Semestre d'hiver 1922-1923

Note Collège Jantier étant absent, le Doyen annonce que la question de la Chaire de Mathématiques sera posée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Philosophie des Sciences. Le Doyen annonce que le sujet traité cette année sera : La méthode dans les Sciences.

On commencera par les Mathématiques et l'Astronomie.

Privat-docents. M. Pictet fait remarquer qu'il y a des Privat-docents qui annoncent de nombreux cours, sans en faire un seul. Ne serait-il pas temps d'y mettre ordre.

M. Duparc propose qu'on fasse M. Reuter seul liste des Privat-docents.

Le Doyen examine la M. Reuter a donné les cours au Semestre d'hiver et rapportera dans une prochaine séance.

M. Rouge annonce un cours de Privat-docent avec exercices pratiques d'Analyse réelle et complexe. Le Doyen fait remarquer que si nous autorisions M. Rouge à faire des exercices pratiques nous créerions par là un précédent et ne pourrions refuser à d'autres Privat-docents. La Faculté décide de faire M. Rouge et d'abandonner les travaux pratiques.

Le Programme est adopté dans son ensemble.

Bourse Plantamour - Pierrot

Deux demandes : M. Reverdin pour ses recherches avec feuilles dans le bassin de l'Aar et M. Fayet pour une étude stratigraphique de la Perte du Rhône qui nécessite un travail très minutieux. Résumés envoyés à l'Administration composée du Doyen par MM. Pittard, Collet et Chaux.

M. Chodat propose, qu'en voyant des nouvelles qui ont été faites au les Prix de la Faculté, on se cerne etc.

Eugène Renaud

Genève, le 5 mai 1922

EXAMENS TERMINEES

=====

LICENCE

LICENCE ES SCIENCES MATHÉMATIQUES

M. DOVAZ, René.

Mlle PFENNINGER, Suzanne.

LICENCE ES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

MM. MARFORT, André.

VISINAND, Raoul.

LICENCE ES SCIENCES BIOLOGIQUES

M. DOMINICE, Max.

un Prix extraordinaire de la Faculté des Sciences d'un
montant de 1000, pour l'ensemble de ses travaux scientifiques.
Un accueil flatteur est fait à cette proposition. Le Doyen
étudiera la charte des différents corps de la Commission
de la Bourse Plantamour-Pénot, à laquelle M. Chodat se
rattachera, fera une proposition dans la prochaine séance.

Chaire de Chimie théorique & technique
(M. Briner s'est retiré).

Le Doyen, en ouvrant un tour de préconsultation,
fait remarquer qu'il ne s'agit pas pour le moment d'une
question de personnes, mais d'une question de principe :

Division de la Chaire en Chaire unique? Il aimerait
avant tout connaître l'avis des Professeurs de Chimie.

M. Duparc est opposé, d'ores & déjà, à l'ouverture d'une
inscription. La Faculté doit prendre la responsabilité
d'un appel.

M. Pictet est partisan de la Chaire unique, mais
aimerait que les préparations organiques du diplôme
de Chimiste se passent dans son Laboratoire. Il participerait
ainsi au diplôme de Chimiste.

M. Chodat estime que nous devons nous occuper tout d'abord
de la Faculté. La Chimie technique est la partie la plus
importante de la succession de notre regrettable collègue, du
point de vue du développement de notre Ecole de Chimie.

La Chimie théorique pourrait être donnée par les Professeurs
à la Faculté, cet enseignement formerait un «collège»
supérieur de la Chimie technique. Il recommande à la Commission
qui aura à s'occuper de cette question de tenir compte de la
nécessité d'un enseignement technique.

Une Commission composée du Doyen, de MM. Duparc,
Pictet, Guye & Chodat rapportera dans une prochaine séance.
Propositions individuelles

M. Charavannes fait remarquer qu'après un projet de bi
les aides en pharmacie qui ont une certaine pratique
pourront exercer la profession de Pharmacien. Il est estimé
qu'il y a là un danger, car ces personnes manquent
de connaissances théoriques. Il demande si la Faculté
ne devrait pas attirer l'attention du Département à ce sujet
& demander quels aides en pharmacie subissent un
examen théorique.

M. Chodat estime que la Faculté des Sciences a rien
de commun avec cette affaire. Nous devons qu'à défaut
des Pharmaciens les Médecins pour supprimer la charla-
terie. Il prie le Doyen d'attirer l'attention du Département
auprès de lui et de lui faire que la Faculté des Sciences
soit entendue avant qu'une décision, à l'avenir, ne

Séance levée à 16 h. 30

Le Secrétaire
Lindholm

La FACULTE DES SCIENCES est convoquée
pour VENDREDI 20 MARS A 15 HEURES

(Salle du Sénat)

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes

2. Bourse Planchon-Darvillat

3. Prix de la Faculté des Sciences

4. Le chaire d'analyse mathématique et
de mécanique rationnelles.

Présents: MM. Fehr, Guyénot, Chair, Chodat, Gautier
Pictet, Guys, Briener, Bellet.

Affaires courantes

Le Doyen fait remarquer que l'Université devrait
être représentée dans la Commission ^{mince par} ~~de~~ ^{par} ~~l'ancien~~ ^{par} ~~Council~~ ^{et de la Pharmacie} pour
le projet de loi sur l'exercice de la médecine par un
représentant de la Faculté des Sciences.

M. Chodat expose que la loi sur les incompatibilités
empêche nos professeurs de l'Université de faire valoir les
nécessités scientifiques dans les conseils de l'Etat. Il remercie

le Doyen de s'être occupé de cette affaire.

La Faculté décide de prier le Doyen de porter cette
affaire devant le Bureau de l'Université.

Examen. Doctoral

M. Desbrières - Chimie oral posé - admis

M. Pflüger - Chimie - insuffisant

M. Büttler - Zoologie - admis

Thèses

La Thèse de M. Karber est acceptée après rapport de M. Duparc, vote:
" Scherffel " " " " ^{bonne} ^{id.}

Equivalences

M. Razma (Université américaine de Newark) demande
à être dispensé de la Botanique de l'Examen I du Diplôme
d'Ingénieur Chimiste. M. Chodat étant d'accord, cette demande
est accordée.

M. Mikailoff, Pharmacien suisse, désire faire un
Doctorat en Sciences naturelles. Il voudrait remplacer la
Géologie par la Pharmacognosie. La Faculté accepte cette
manière de faire, à condition toutefois que le candidat
suive le cours de Géologie par Paléontologie & 1 semestre
d'exercices pratiques.

M. et M^{lle} Piccard, Champeval ont la Licence en Sciences
Biologiques & ne désirent pas faire le Doctorat en Psychologie.
Elles désirent pouvoir se présenter au Doctorat en Sciences

naturelles en remplaçant la Géologie par la Psychologie.
Elles offrent même de passer un examen complémentaire en géologie.

M. Guyénot fait remarquer, à ce sujet, que notre Licence Biologique est excellente, mais pour le Doctorat elle conduit à un cul de sac; à Doctorat en Psychologie. Il faut arriver à organiser un Doctorat en Sciences Biologiques qui présenterait sûrement un grand intérêt pour les médecins. Il est nécessaire, de plus, de modifier légèrement le programme de la Licence Biologique. La Paléontologie, par exemple, pourrait entrer pour une branche.

M. Pittard estime que cette importante question devrait être réglée rapidement pour que nous nous trouvions en mesure à deux ans prochains.

M. Chodat pense qu'une révision de programme de Doctorat est chose qui demande du temps, car on devra réviser aussi le programme de la Licence en Sciences Biologiques.

Ainsi il serait juste que la Botanique comptât pour 2 branches. La proposition de M. Guyénot est sage. Il faut que les Sciences Biologiques représentent leur droit.

M. Collet reprenant la demande de M. Les Picaud & Champoual estime qu'elle pourrait être acceptée à condition que ces deux-ci suivent les Cours de Géologie

et Paléontologie avec 1 semestre d'exercices pratiques, sans examen.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par la Faculté. On nomme une commission composée de Doyen & de MM. Chodat, Guyénot, Pittard, Claparede & Collet pour étudier la révision de la Licence en Sciences Biologiques & la création d'un Doctorat en Sciences Biologiques.

M. Guyénot annonce que son Laboratoire a reçu une donation annuelle de 750 francs pour une chaire de Biologie ou Zoologie expérimentale.

M. Gentien félicite M. Guyénot.

M. Collet annonce que son Laboratoire a reçu un important don de matériel pour collections de M. Edouard Morel, fils d'Alphonse Morel.

M. Pittard a reçu de nombreux clichés typographiques de M. Charité.

Enfin M. Chodat signale le don à l'Institut de Botanique de l'Herbier Megeville qui amplifie les herbiers locaux de l'Institut.

Le Doyen est heureux de prendre note de ces dons qui prouvent l'intérêt qu'on a pour notre Faculté. Il priera le Recteur de les signaler dans son Rapport.

M. Pittard propose que la Faculté demande au Département de donner un droit d'option à la Faculté

sur les Travaux faites dans le Canton. Adapté
Danpse Plantamour - Perost

La Faculté accepte les propositions de la Commission.

M. Perost aura fr 1000 en deux versements

M. Jayet " fr 600 " id.

Le Doyen sera au Dis. Académiques en tant rapport
sur ces Dons.

Prix extraordinaire de la Faculté (proposition Chodat)

Le Doyen rapporte. Il est préférable de ne pas toucher
aux Prix universitaires & nous pourrions fort bien créer
une somme de fr 1000 sur la Caisse de la Faculté, d'autant
plus que nous allons toucher au fin plus de 1000 fr. qui
seront bientôt de fait d'équivalences & de finances devenus
insuffisants.

La Faculté vote avec enthousiasme, & d'unanimité,
l'attribution d'un Prix extraordinaire de fr 1000 à M.
Eugène Perard, D. Sc. Sciences, pour l'ensemble de ses
travaux scientifiques. Le Rapporteur de ce Prix sera
M. Guyssin.

M. Perost demande ce qu'est devenu le Prix Granch
pour la Chimie. Le Doyen répond que la donation a été
faite en trois annuaires qui ne rapportent que des Marks.
Chaire de Mathématiques

Le Doyen rapporte. Le Conseil d'Etat ne veut pas scinder

la Chaire de Charles Giller. On peut néanmoins envisager
qu'elle pourrait être chargée de Cours sur le Calcul des
Probabilités & ^{16 jours} id., d'autant plus que nous avons en
M. Mirimanoff un spécialiste de première force. Cette
manière de faire n'entraînerait pas une augmentation
budgétaire. Parmi les candidats éventuels, c'est le plus
jeune M. Wavre qui nous conviendrait le mieux.

Mais M. Wavre est trop jeune (24 ans) pour être appelé.
Il sera donc obligé d'attendre une inscription, on a
supposé qu'on trouverait comme M. Wavre extraordinaire,
le Dr. S. y opposerait car une Chaire extraordinaire est
une Chaire accessoire au maximum de 24. de Cours
de 7500 fr. de traitement.

M. Chodat ne partage pas cette manière de voir. Il
s'entendrait d'appeler M. Wavre comme Professeur extraordinaire
se charger en plus d'un certain nombre de leçons.

M. Grise est du même avis. Il ne comprendrait pas
qu'on fit autrement. Nous pourrions par là même que
nous faisons crédit à un jeune.

M. Chodat tient à faire remarquer que des Facultés de
certaines Universités ont été créées & la Faculté pour
avoir nommé ordinaires des jeunes, qui promettaient
beaucoup & auxquels le succès a manqué. Nous devons
pouvoir ne pas renouveler le mandat d'un jeune qui n'a rien

pas donné ce que nous attendions de lui.

Après une discussion de laquelle prennent part MM.
Collet, Chodat, Guye, la Faculté décide :

de proposer la nomination ~~pour la période~~

1° à M. Mirimanoff une chaire extraordinaire de
Calcul des Probabilités

2° à M. Narre une chaire extraordinaire de
Mathématiques Supérieures / Chargé des Cours de
Mécanique rationnelle.

Laure lire à M. H.

Le Secrétaire
Léon Collet

Mes Professeurs ordinaires sont
convoqués pour

MARDI 6 juin 1922 à 15 h. précises
dans la Salle du Sénat.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes

Présents: MM. Fehr, Pictet, Guye, Chodat, Chapard, Collet, Gautier
M. Collet est élu Doyen pour la période 1922-1924
M. Pittard est élu Secrétaire pour la même période

M. Collet remercie ses collègues de la confiance qu'ils viennent
de lui témoigner et M. Fehr et tout ce qu'il a fait durant l'année
pour la Faculté des Sciences.

M. Gautier, comme ancien Recteur, remercie M. Fehr de ce qu'il
a fait pour l'Université comme membre du Bureau.

LE CHANCELIER DES SCIENCES DE GENÈVE

pour mardi 6 juin à 15 h. 15

(Salle du Sénat)

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes

2. La chaire de mathématiques et de mécanique
rationnelle.

3. Remplacement des chaires extraordinaires
de M. Fehr, de M. Pictet, de M. Guye,
de M. Chodat, de M. Chapard, de M. Collet,
de M. Gautier.

Présents: MM. Fehr, Pictet, Guye, Chodat, Chapard, Collet,
Dufay, Reinhard, Gautier

En ouvrant la séance, le Doyen communique
que le Prix spécial que nous avons décerné à M. C. Renard a
fait une excellente impression dans le public qui s'intéresse
à l'Université.

M. Dufay, à propos du procès verbal, demande

qu'à l'avenir des questions aussi importantes qu'une modification de programme d'une Licence y d'un Doctorat soient portées à l'ordre du jour d'une séance.

Chaire de Mathématiques

Le Boyer rapporte. Le Département est au fond d'accord sur le principe que nous avons posé, mais il s'oppose à un appel si tent qu'une inscription soit ouverte.

M. Duparc ne peut accepter cette manière de voir. On ouvrirait une inscription pour une Chaire ordinaire, on ferait une nomination pour une Chaire extraordinaire! On ne respecterait pas la loi si on permettait qu'on ouvre une inscription pour une Chaire ordinaire la Faculté abandonnerait une position très forte.

M. Gautier comprend les motifs invoqués par M. Duparc, mais fait remarquer que le Département devrait aller devant le Grand Conseil pour transformer la Chaire ordinaire en une Chaire extraordinaire. Il est préférable d'ouvrir une inscription comme le désire le Département.

M. Duparc réplique que nous allons certainement au devant de difficultés en acceptant qu'on ouvre une inscription pour un Professeur ordinaire alors que nous ne voulons qu'un extraordinaire pour le moment.

M. Chodat partage la manière de voir de M. Duparc et propose, pour tenir compte du désir du Département et pour

sauvegarder les intérêts de la Faculté, ^(de demander au Département) qu'une inscription soit ouverte, mais pour une Chaire extraordinaire d'Analyse ou Mécanique rationnelle.

La Faculté accepte la proposition de M. Chodat. M. Juy ayant demandé quel serait le traitement de cette Chaire, le Boyer répond: 7500 fr., soit le maximum de traitement d'une Chaire extraordinaire.

Quant à la Chaire extraordinaire de Calculs Probables la Faculté proposera au Département d'appeler M. Minimouff pour 1 heure de cours par semaine.

Chaires extraordinaires. La Faculté se propose de proposer ^{également} des Professeurs extraordinaires suivants:

M. Schüch - - - Physique opératoire

M. Brinet - - - Chimie technique opératoire

Notice sur la Faculté

M. Chodat fait remarquer qu'il est nécessaire de faire paraître cette notice le plus tôt possible. Il propose à la Faculté de préparer un cahier pour toute la Faculté. La notice aura ainsi plus d'homogénéité et sera facile à chaque professeur de faire des corrections. - Accepté à l'unanimité.

Thèses

Thèse de M. Bumbacher acceptée. Rapporteur M. Duparc. Note: bonne.

Propositions individuelles

M. Duparc demande qu'on active l'affaire de la Chaire de Chimie théorique et technique.

Enfin, il signale que la minéralogie manque de place. Il se propose que d'une salle pour les séminaires des étudiants avancés. La bibliothèque est logée dans la salle des balances de précision où elle est d'une consultation très difficile. Il aimerait pouvoir récupérer une ou deux salles de l'École de Chimie, et non il lui faudrait un appartement. Une dernière solution serait certainement plus coûteuse pour l'Etat à cause des insubstantialités.

M. Penhard appuie M. Duparc. M. Collet estime que la Faculté doit soutenir M. Duparc au moment où nous nous efforçons d'attirer des étudiants étrangers à Genève. Les autres universités suisses sont, au point de vue des locaux, beaucoup plus favorisées que la nôtre.

M. Claparède fait remarquer qu'il n'a pas de préparateur. ~~Il a un assistant fait son cours de préparation.~~

Il demande un assistant et un préparateur.

Le Doyen engage M. Claparède à faire une demande dans ce sens au département. Il sera soutenu par la Faculté.

Sance levée à 16h. 30

Le Secrétaire

Luc Collet

La FACULTE DES SCIENCES est convoquée
pour VENDREDI 10 juin à 15 heures précises

(Salle du Sénat)

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes.

2. La chaire de chimie théorique et technique

Sont présents : MM. Fehr, Guye, Pittard, Chodat, André, Leudner, Pictet, Gautier, Duparc, Collet.

Affaires courantes. Le Doyen annonce que le Département va ouvrir l'inscription pour une chaire extraordinaire d'Analyse et de Mécanique.

M. Fernand Chodat desire remplacer la Géologie par la Chimie, comme branche accessoire du Doctorat.

M. Marfat aimerait remplacer la Physique par la Géologie. Ces deux demandes, conformes au Règlement, sont adoptées.

Thèses

Le Résumé de M. Paréjas est accepté après quelques modifications de M. Collet. La thèse de M. Franco est acceptée après un

rapport de M. Duparc. Note: bonne.

Notice de la Faculté

M. Chodat estime que notre Faculté devrait rejoindre aux cours de vacances sous le titre de Summer University. Il y a là une question intéressante qui devra être étudiée avec la Direction des Cours de vacances.

Le Doyen remercie M. Chodat de la peine qu'il se donne pour la Notice de la Faculté qui, sans peur, sera remise aux Professeurs pour correction.

Chaire de Chimie théorique & technique

La Faculté entend un rapport de M. Duparc, au nom de la Commission. Cette dernière invite la Faculté à proposer au Département la nomination par appel de M. Briner comme professeur ordinaire de Chimie théorique & technique.

M. Chodat dit qu'à Bruxelles on estime qu'il n'est pas possible de trouver un Chimiste de langue française qui soit plus apte que M. Briner à prendre la succession de Th. A. Guye.

MM. Collet & Pittard qui ont pris des renseignements des docteurs de Genève arrivent à la même conclusion. M. Pittard ajoute que nous aurons en M. Briner non seulement un savant mais encore un Directeur de consciences.

Le Doyen annonce qu'il va sans dire que la Chaire

doit conserver la situation actuelle. Le traitement ira de 10000 à 13000 fr. avec 4 heures de cours. Cela fait une augmentation de 1 heure pour 1 semestre sur le Cahier des Charges de Th. A. Guye. Cette augmentation ne doit pas se faire sentir sur les programmes de la licence.

M. Pictet demande ce qu'il adviendra de la Chaire extraordinaire de M. Briner si le Département fait siennes nos conclusions? Le Doyen répond qu'elle disparaîtra du programme.

M. Guye fait remarquer que dans le Cahier des Charges de M. Briner il faudra mentionner les visites d'usines, ce qui explique en partie la situation actuelle de la Chaire.

Les propositions de la Commission sont adoptées par la Faculté.

M. Gautier demande qu'en cas où le Département ne répondrait pas d'un appel, le mandataire de la Faculté soit autorisé à accepter sans avoir à nous consulter à nouveau. Adopté. — La Faculté nomme M. Duparc comme son délégué pour le cas où M. Duparc serait absent: M. Pictet.

Le Doyen annonce que la Commission a admis que les candidats au Diplôme de Chimiste pourront suivre le Laboratoire de Chimie organique & inorganique de M. Pictet au lieu du Laboratoire de Chimie technique au semestre d'Hiver.

Après une demande de M. Pictet d'une proposition à M. Chodat, il est décidé que le Doyen informera, par voie d'affiche, les étudiants qu'ils sont autorisés jusqu'à samedi ans après ce choix.

Cas Holmesco

M. Guye annonce que M. Holmesco a échoué en Physique, et qu'il a estimé pas que ce candidat puisse se représenter avant l'automne.

Séance levée à 16h.15
Le Secrétaire
Luitpold

La FACULTE des SCIENCES est convoquée d'urgence pour le

MERCREDI 5 juillet à 15 h. précises

(Salle du Sénat)

ORDRE DU JOUR :

1. - La chaire de Calcul différentiel et intégral et de mécanique rationnelle.
2. - Statistique des immatriculations à la Faculté des Sciences
3. - Affaires courantes.

Présents: MM. Fehr, Pictet, Pittard, Chaux, Chodat, Gautier, Briner, Wenger, Guye, Guyonot, Reinhard, Cellet.

Le Doyen souhaite la bienvenue à M. Briner, Professeur ordinaire, puis il présente les félicitations de la Faculté à M. Louis Pictet pour la nomination de Correspondant de l'Institut à France.

Le Doyen transmet à la Faculté les remerciements de Madame M. R. Guye à qui il a reçu la médaille de cinquante ans de notre regretté collègue.

Thèses

de M. N. H. Voss accepté avec l'appoint de Pictet, note: bonne
Fr. Pelloux " " - M. Brice: " suffisante
Thomas " " M. Duparc, " très bonne

M. Boujon, agent demande une obligation au delai
pour les examens de Licence. - Accordé.

Programme

M. Brice lit la proposition suivante pour le programme
des cours:

Chimie Théorique I (programme de Licence)

1^{re} h. au Semestre d'hiver, 2^e h. au Semestre d'été

Chimie Théorique II (cand. au doctorat / ing. chimistes)

Chimie technique au 5^e, 6^e & 7^e Semestres du Diplôme

Conférences de Chimie appliquée avec la collaboration d'industriels
La Faculté accepte ce programme dans son ensemble, mais
renvoie la question de la fixation des examens à la Commission
des Chimistes.

Après une discussion à laquelle prennent part MM.
Guye, Chodat, Gautier, la Faculté estime que les Conférences
de Chimie appliquée appartiennent au ménage intérieur
du laboratoire de M. Brice. Ce dernier rétribuera les
conférenciers sur son crédit de laboratoire & sur les subventions

qui lui ont été consenties par des industriels. Ces Conférences
figureront au programme des Cours de Semestre d'hiver.

Philosophie des Sciences (Histoire & Méthodes)

Le Doyen annonce que le cours débutera par l'Astronomie,
les Mathématiques & la Zoologie. Les Professeurs qui désirent
faire des leçons et livres sont priés de s'annoncer.

Licence & Doctorat en Sc. biologiques

Le Doyen s'excuse de n'avoir pu réunir la Commission
étant donné le travail qu'il a occasionné la
question de la Chaire de Mathématiques. Sur la demande
de M. Guyérot, la Commission se réunira avant les
vacances.

Chaire de Mathématiques

Le Doyen rapporte.

3 candidats se sont inscrits. Ce sont MM. Lévy, Wame &
Tiercy. Ce dernier seulement pour le cas où la Chaire de
Cailler serait divisée en une Chaire d'Analyse & une Chaire
de Mécanique.

Le département ne peut pas diviser la Chaire.

M. Lévy est un élève de l'Ecole polytechnique fédérale où il
a fait son doctorat avec Mouty en 1914. Il a été assistant
des Professeurs Grossmann & Kollros, puis maître de l'Ecole

Lemania à Lausanne (Suisse) - Il est cette année
au Technicum de Genève comme Professeur de Mathématiques
et Mécanique appliquée. Sa thèse, qui est la seule
publication scientifique, est de domaine rel Algèbre sup,
de la théorie des nombres. Le candidat avait demandé
l'autorisation, en 1914, de faire un cours de Privat Docent
à notre université. La Faculté exigea à ce moment une
thèse de habilitation qui pouvait être manuscrite. La
mobilisation, des circonstances de famille, la grippe puis
ensuite les charges ont causé que M. Lévy n'a pas
eu le temps de présenter cette seconde thèse. Il faut
cependant remarquer que le candidat a envoyé au
département 3 manuscrits qui accompagnent la thèse.

C'est au fond des chapitres d'un cours, très bien fait,
sur la théorie de Galois, les théories de Gauss. Ces
manuscrits datés des 21 Juin et 3 Juillet 1922 ne présen-
tent rien d'original. Le troisième manuscrit, d'un caractère
didactique, date de 1905 et a été fait pour le département
de l'Instruction Publique.

M. Lévy a fait pour la Mécanique rationnelle à
Fribourg. La direction qu'il a donnée à ses travaux n'est pas
celle que nous voulons donner à la Chaire de Mathématiques.
Il ne présente pas de garanties scientifiques suffisantes pour
la Chaire à pourvoir.

Pier que les titres de M. Wavre aient déjà été examinés
ici, le Doyen fait remarquer que ce candidat est incontestable-
ment le meilleur. Sa thèse, ses notes, ses communications
à la Société Helvétique des Sc. Nat, au Congrès de Tharbois, ses
conférences au Collège de France démontrent un chercheur à
l'esprit d'imagination qui a été fort remarqué par les Mathématiciens
Suisses et étrangers. Sa candidature est appuyée par M.
Hadamard.

M. Tiercy aurait certainement des titres pour
une Chaire de Mécanique si nous avions deux Chaires à
pourvoir. M. Tiercy a fait la mobilisation, est dans l'en-
seignement secondaire et a pourtant publié. Ses travaux
portent au nombre de 11 d'entre eux, traitent de
problèmes de géométrie à n dimensions. Ils sont certainement
intéressants, mais on ne peut dire qu'ils représentent des
travaux d'avant-garde. Il est excellent pédagogue. C'est pour
notre Collège Ciller avait l'impression qu'il ne donnerait
pas une grande impulsion à une Chaire, bien qu'il était
un excellent professeur.

En terminant le Doyen tient à relever une fois
de plus que notre Collège Ciller estimait qu'il ne fallait pas
vider la Chaire.

Quelques maîtres du Collège j'écrivais élèves de
l'université ont adressé au département une lettre en termes

polis dans laquelle 1° ils protestent contre le hachement
de fr. 7500. - puis 2° estiment qu'on devrait séparer
en deux la Chaire de Cailler. Enfin ils recommandent
qu'on tienne compte du talent pédagogique & qu'à titre
égal la préférence soit donnée à un Gœtters.

Puis la discussion est ouverte.

M. Guze fait remarquer que la décision du Département
de la Faculté de n'envoyer qu'une seule Chaire est
excellente. La mécanique rationnelle est une gymnastique
mathématique & si l'on divisait la Chaire en question
se poserait certainement: Devons-nous avoir une
Chaire de Mécanique rationnelle ou de Mécanique physique.
Comme nous n'avons qu'une seule Chaire pour l'Analyse &
la Mécanique, il ne peut s'agir que de Mécanique rationnelle.
C'est là une question de principe & non de personnes.

M. Chodat trouve que, malgré son ton poli, la lettre
des Maîtres de l'École paraît déplacée.

Le Doyen dit que M. Ware n'a pas dans son exposé
l'autorité de M. Vercy ou de M. Lévy. Comme les jeunes, il
a une tendance à dépasser le niveau moyen des études.
Le Président a fait la remarque & il le comprend certainement.
Le Doyen informe la Faculté qu'il a fini le Département
de nommer dans la Commission de professeurs de Mathématiques
supérieures, puis en dehors de Genève.

Après un échange de nos auges précédents fait par M. Gauthier, Collet, Guyard & Pittard et Chodet, la Faculté se réunit à l'unanimité :

Décision

La Faculté après avoir pris connaissance des titres des candidats subvient son rapport & propose la nomination de M. R. Nave aux fonctions de Prof. extraordinaire d'Analyse & Mécanique rationnelle.

Chaire de Calcul des Probabilités

Le Doyen rapporte. Le ^{Ministère de l'Etat} ~~Ministère de l'Etat~~ a déjà pris une arrêté séparant le Calcul des Probabilités de la Chaire d'Analyse & Mécanique rationnelle.

Décision de la Faculté (prise à l'unanimité)

La Faculté propose la nomination de M. Mininauoff aux fonctions de Professeur extraordinaire de Calcul des Probabilités.

La Faculté désigne M. Gauthier comme son représentant dans la Commission de travaux.

Diminution du nombre des étudiants

Le Doyen présente la statistique ci-jointe sur le nombre des étudiants à la Faculté de 1912/13 à 1921/22.

Le principal facteur de la diminution du nombre des étudiants

FACULTE DES SCIENCES

V. Hume de
la Faculté, 5/7/22
Le nat. 7/7.22

IMMATRICULATIONS

SEMESTRE	GENEVOIS	CONFEDERES	ETRANGERS	TOTAL
Hiver 1912-13	15 (49)	12 (42)	91 (247)	118 (338)
Eté 1913	-- (41)	10 (42)	16 (189)	26 (272)
	15 (90)	22 (84)	107 (436)	144 (610)
	37			
Hiver 1913-14	11 (45)	17 (48)	93 (193)	120 (286)
Eté 1914	3 (38)	6 (41)	26 (189)	35 (268)
	14 (83)	23 (89)	118 (382)	155 (555)
	37			
Hiver 1914-15	10 (28)	11 (27)	58 (102)	79 (156)
Eté 1915	2 (31)	7 (35)	26 (112)	35 (178)
	12 (59)	18 (65)	84 (203)	114 (334)
	30			
Hiver 1915-16	17 (49)	13 (46)	42 (114)	72 (209)
Eté 1916	3 (40)	11 (50)	22 (102)	36 (202)
	20 (89)	24 (98)	62 (221)	106 (406)
	44			
Hiver 1916-17	21 (59)	17 (49)	48 (134)	86 (242)
Eté 1917	5 (47)	8 (45)	8 (117)	20 (209)
	26 (106)	25 (94)	56 (251)	107 (451)
	51			
Hiver 1917-18	29 (64)	14 (51)	38 (118)	81 (233)
Eté 1918	-- (59)	13 (65)	9 (123)	22 (247)
	29 (123)	27 (116)	47 (241)	103 (480)
	56			
Hiver 1918-19	23 (68)	14 (63)	29 (93)	66 (224)
Eté 1919	2 (66)	22 (81)	8 (81)	32 (228)
	25 (134)	36 (144)	37 (174)	98 (452)
	61			
Hiver 1919-20	23 (81)	34 (85)	20 (80)	77 (246)
Eté 1 1920	1 (67)	15 (85)	16 (79)	32 (231)
	24 (148)	49 (170)	36 (159)	109 (477)
	73			
Hiver 1920-21	18 (66)	23 (72)	21 (68)	62 (206)
Eté 1921	-- (66)	20 (72)	7 (59)	27 (197)
	18 (132)	43 (144)	28 (127)	89 (403)
	61			
Hiver 1921-22	20 (74)	24 (69)	18 (62)	62 (205)
Eté 1922	--	10	3	13
	20	34	21	75
	54			

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'étudiants immatriculés dans la Faculté.

est avant tout d'ordre économique. Il y a certainement
d'autres facteurs qui jouent un rôle secondaire.

M. Chodat : une initiative a été prise ^{en 1918} par la Faculté
des Sciences. Mais les cours de cours de nos laboratoires
sont insuffisants alors qu'à la Faculté de Médecine les
installations sont "up to date", il ne laissent rien à désirer.

M. Guye dit que dans toutes les Universités suisses, sauf
Göttingen, la situation est la même avant la guerre.

M. Pictet trouve que nous avons raison de nous plaindre, mais
il oublie pas que le Centre suisse est petit. Il se demande
si nos examens ne sont pas trop difficiles.

M. Chodat fait remarquer que nous avons alligé les
programmes de doctorat, il est de toute importance
de ne pas donner des titres au rabais.

M. Collet, à l'appui de ce qu'a dit M. Chodat, signale que
les laboratoires de zoologie de l'Université de notre Université
ne peuvent être comparés, même de loin, aux laboratoires
des autres Universités suisses. La question des bourses
est le plus souvent déterminante pour les jeunes étudiants
dans le choix d'une Université. De plus il faut qu'on
ne la fasse pas trop à Göttingen, du côté de l'Etat y a la Vile,
pour rendre ^{agréable} la vie aux étudiants. L'Etat peut bien
accueillir des personnes, mais surtout qu'il peut servir pour
la culture.

M. Pittard, appuyé par M. Chodat, montre le peu de compréhension
du Bureau de l'Université dans l'affaire des étudiants
schweizeriques.

M. Chodat doute que l'Etat puisse servir, il ne restera plus
aux Professeurs qu'à s'efforcer toujours plus aux étudiants car
sans eux nous ne pourrions plus travailler, il est préférable
d'avoir des étudiants qui ne paient pas de frais que des
laboratoires vides.

Le centre levé à 17h. 50
Secrétaire
Luitpold

Séance du 14 Juillet 1922
à 11 h. de la salle du Sénat.

Présents: Mm. Fehr, Guye, Gautier, Pictet, Chodat, Briner,
Collet, Reinhard, Weigeli

Le Doyen donne le résultat des examens (voir
tableau ci-contre)

Thèses

à M. E. Fehr	accepté après rapport M. Pictet.	note: ^{très} bonne
M. Cox	" "	" " bonne
Rofeliovitch	" " Fehr	" " bonne

M. Weigeli. Scénario en sc. chim. & phys. demande
à être autorisé de passer un examen de doctorat avec
Physique comme branche principale, Mécanique & Géologie
Cinq autres branches accessoires.

M. M. Guye & Collet approuvent la demande. — Accordé.

Demande d'habilitation de M. Lévy

M. Lévy a soumis ses manuscrits, des manuscrits
comme thèse d'habilitation. Le Doyen fait remarquer
que si ces manuscrits ne renferment rien d'original
ils sont cependant une intéressante mise au point
d'une question difficile; la théorie de Galois & qu'ils

ont une valeur didactique, comme cela a été, du reste,
le commun par les spécialistes de la Commission de préavis pour
la Chaire de Mathématiques.

M. Chodat demande qu'une copie du manuscrit
de M. Lévy soit déposée à la Bibliothèque publique. -- Adopté

à cette occasion M. Guye veut faire remarquer que
les Mathématiciens de la Commission de préavis ont voté
rationnelle la fusion des Chaires d'Analyse et de Mécanique.
Puis M. Gautier dit qu'entre les thèses des candidats, celle de
M. Lévy est la meilleure, mais n'ayant rien publié depuis
il était en inférieure note.

Locaux

M. Reinland expose un plan de modifications à apporter
dans les locaux de M. Dufour pour arriver à une
séparation entre la Minéralogie et la Chimie.

M. Chodat estime que la Faculté doit donner son
appui à cette demande. -- Adopté.

M. Guye annonce que M. Guignot est
disposé à lui céder des locaux occupés précédemment
par les cobayes. Il a l'intention d'y installer des
mesures de radioactivité qui doivent être faites dans un
seul même local. Les locaux de M. Guignot ont
été inspectés sur ordre de M. Guye. La Faculté approuve
les mesures prises par M. Guye et accepte qu'il prenne
possession des locaux de M. Guignot, occupés autrefois par les cobayes.

Genève, le 14 juillet 1922

FACULTE DES SCIENCES

=====

EXAMENS TERMINES

Licence ès sciences physiques et chimiques :

M. Jean-Jacques WEIGLE

Licence ès sciences physiques et naturelles :

Mlle Cécile BERTRAND

M. Ernest OEHLER.

Licence ès sciences biologiques :

M. Dimitriyé RISTITCH

Mme E. WELTI-HUG.

Le Doyen :

H. Lema

N.B. Le procès-verbal de l'examen peut être
retiré à la Caisse.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Genève, le 14 juillet 1922

DOCTORAT ES SCIENCES

BUTTLER, H enri.	Minéralogie	6
CHODAT, Fernand	Chim.in.et org	6
COX, Edward	Chimie	4.6
FEER, Emmanuel	Chimie.	5.1
	Ecrit	4.5
GAULIS, Madeleine	Chimie	4.75
	Ecrit	4.50
MAVERICK, George	Minéralogie	5.25
MARFORT, André	"	5.
ROSS, James	Chimie	4.8
	Ecrit	4.50
SLOMNESCO, Nicolas	Minéralogie	4.
"	Physique	3. <i>insuff</i>
TROST, Walther	Minéralogie	5.
"	Physique	5.

Handwritten signature

Genève, le 14 juillet 1922

FACULTE DES SCIENCES

=====

EXAMENS TERMINEES

DIPLOME D'INGENIEUR-CHIMISTE.

M. Charles	GUILLERMET.	
M. Georges	MALET.	Avec distinction
M. Henri	PAILLARD.	Avec distinction
M. Raymond	PATRY.	
M. Arthur	PLUMET.	
M. Edouard	REYMOND	Avec distinction
M. da ROCHA-AZEVEDO.		
M. Marcel	ROSSIGNOL.	Avec distinction
M. Robert	STEIGER.	Avec distinction.

Le Doyen :



N.B. Les procès-verbaux des examens peuvent être retirés à la Caisse.

M. Chodat expose qu'on est tenu prendre des mesures dans les locaux de l'Herbier Boissier pour établir un projet de cuisine pour la cuisine. La maison a été brûlée & peut encore brûler. Une cuisine est impossible s'il y a proteste auprès du Département. Il demande une augmentation de les locaux pour mettre en valeur la riche Bibliothèque de l'Herbier Boissier qu'il veut compléter grâce à la chute du Mark. Les catalogues ont été terminés & la Bibliothèque sera un splendide instrument de travail.

Le Doyen répond à M. Chodat que le Département a répondu au projet d'établir une cuisine dans le logement de l'Herbier Boissier.

M. Primer tient à informer la Faculté qu'une deuxième salle sera aménagée pour le Département pour la Bibliothèque de l'École de Chimie.

En montrant au Doyen la liste des travaux, M. Chodat remercie le Doyen tout en se chargeant de tout ce qu'il a fait pour la Faculté & l'Université durant 8 ans. Des applaudissements saluant les paroles de M. Chodat.

Séance levée à 12 h. 10

Le Secrétaire

Saint-Pollet

Recapitulation de juillet 1914 à juillet 1922

I Arrêtés législatifs.

II Principaux objets traités en séances de Faculté.

I. - Arrêtés législatifs

du 24 mai 1916, approuvant la création d'une
chaire extraordinaire d'anthropologie.

du 30 oct. 1918, approuvant la création d'une
chaire extraordinaire de chimie
technique spéciale;

" " et d'une chaire extraordinaire
de physique spéciale.

du 14 juin 1919, approuvant la création d'une
chaire extraordinaire de chimie
organique spéciale

" " approuvant la transformation
de la chaire extraordinaire
d'anthropologie en chaire ordinaire,
approuvant la création d'une chaire exp.

1920 de géologie du pélite.

1921 approuvant la transformation de la
chaire exp. de pharmacopurée en
chaire ordinaire.

II. - Principaux objets traités en séance de Faculté, en dehors des affaires courantes.

1914

14 novembre.

1915

30 avril

"

26 mai.

23 juin.

13 juillet

30 oct.

modification au règlement des
laboratoires. - licence is sc. 1^{er} débat.
Inmatriculation en vue du diplôme profes-
sionnel.

Diplômes du Technicum de Winterthour;
dispenses accordées en vue du diplôme d'ing.
chimiste.

Doctorat is sc., modification du
règlement. Introduction d'un
4^e doctorat.

Servir débat sur la licence et le
doctorat is sciences.

chaire d'histoire et de philosophie
des sciences.

Equivalence partielle de l'examen propé-
deutique final et du baccalauréat
médical avec la licence is sciences.
Voir aussi séance du 26 nov. - La Faculté
décide de ne pas admettre d'équivalence
d'examen. (V. aussi 1^{er} mai 1916)

1915. 26 nov. Programmes détaillés relatifs aux
examens de la licence.

1916. 6 mars. Règlement intérieur concernant l'admission
de docteurs en méd. aux examens
du doctorat ès sc.

1 mai. Locaux universitaires (v. aussi séances
de mai 1913, projet d'ensemble).

16 mai. Certificat d'aptitude à l'enseign. des sciences.
Modification du règlement a été faite
de l'introduction de la lic. ès sc.

31 mai. La chaire de géographie physique
doctorat honours causa (Prof. Laszkowski).

5 juillet. Règlement de l'université. Modifications
à introduire à l'occasion de la réimpression
du règlement.

21 oct. Admission des étudiants internés belges
et français.

5 déc. Profid. fédéral et doctorat ès sc.; demandes
de M^{lle} Christiani.
Doctorat hon. causa (Prof. Stueder).

1917. 24 fév. S. & C. de M. Alf. Mommers, Prof. 2^{de} li.

21 mars. Diplômes de Winterthour. Admission

23 avril. } au doctorat ès sc.

" Dipl. d'ing.-chim., interprétation du règlement.

1917

23 avril.

15 mai

2 juillet.

13 juillet.

"

1918.

5 février.

3 mai.

28 mai.

18 oct.

Immatriation. Demande de M. Ranch (refus)
allocation. M^{me} Jenny Mommers.

La chaire de géologie devenue vacante
par suite de la démission du Prof. Ch. Sarasin.

Immatriation. La Faculté reçoit la
demande d'un diplômé du Technicum de
Bienne.

Transformation de la Chaire extraordinaire
de pharmacognosie en chaire ordinaire
(proposition de M. le Prof. Chodat).

La chaire de zoologie et d'anatomie comp.
devenue vacante par suite de décès du
Prof. Emil Yung.

La chaire de gétes mitochlorines. Proposition de
M. le Prof. S. S. de désigner M. Wenger.

Projet de création de chaires extraordinaires:
1) de chimie technique spéciale; 2) de
physique spéciale.

Transformation des chaires ordinaires:
1) de la chaire extraord. de pharmacognosie
2) - - - - - d'anthropologie.

chaire ordinaire de histologie et de
parasitologie avec labar. de zoologie locale.

1918
11 déc.

Immatriation. Cas de la nationalité
commerciale. (V. séance du 15/3/19)

" chaire Extraord. de chimie org. & spéciale.

" " ordinaire de géographie physique.

1919

14 février.

Revision du programme détaillé de la
licence.

Revision des conditions d'admission aux
examens du doctorat ès sc.; règlement
concernant les exercices pratiques et les
laboratoires.

13 juin.

Chaire de philosophie des sciences.

Chaire ext. d'écologie et de géographie botan.

25 oct.

Admission au doctorat ès sc. d'un ingénieur-
mécanicien de l'Ecole polyt. féd. avec
thèse en physique.

22 nov.

Immatriation. Cas des auditeurs. Les
anciennes dispositions leur permettant
de passer les épreuves orales d'après le
programme du baccalauréal sont
supprimées.

"

Doctorat honoris causa (M. Fritz Jansen, Bâle)

1920

19 janv.

Conditions d'admission au doctorat ès sc. phys.

1920

19 janv.

branche principale: chimie. Pour la préparation
pratique il sera prévu 2 semestres de laboratoire
de chimie analytique au lieu d'un semestre.

"

Traitement des chefs de laboratoires.

"

Finances de laboratoires.

"

Credits de laboratoires.

11 février

Candidats au doctorat ayant subi des
épreuves à l'Université de Zurich.

"

Conférence interuniversitaire franco-suisse

"

Impression des thèses de doctorat.

25 février.

Taxes de laboratoires.

"

Trentenaire de MM. G. prof. Supanc, et Odal
& Gautier.

8 mai

Création d'une chaire Extraord. de géologie
du pétrole.

"

Conférences sur l'histoire et la philosophie
des sciences. Proposition de M. le Prof. S. Claparède.

26 mai

Repartition des allocations aux bibli-
othèques de la Fac. des sciences.

"

Finances d'examens.

16 oct.

Impression des thèses de doctorat (v. 11/2/20)
Fonds Ramsay.

9 nov.

Admission des pharmaciens fédérés au
doctorat ès sc. naturelles.

1921

- 8 janv. Lettre de démission de M. le Prof. Carlier.
2 fév. Fondation Marcel Benoist.
" Question des locaux universitaires.
9 mars. Traitement de chefs de travaux et de assistants.
27 avr. Immatriculation. Cas de la maîtrise commerciale.
Demande de M. George Raymond.
20 mai Impression des thèses. Demande de M.
Lindenberg.
13 juillet chaire de pharmacognosie.
17 oct. Lettre de démission de M. le Prof. Carlier.
1 nov. Règlement des examens. Cas d'un
candidat demandant à changer de
question.
30 nov. Affaire Votot.

1922

- 13 janv. Assurance concernant les accidents.
" Notice sur la Fac. des sciences. (V. 20/2/22)
" Tenue tenaire de M. le Prof. Carlier.
30 " Scien de M. le Prof. Carlier.
20 fév. La chaire de mathématiques supérieures
et de mécanique rationnelle.
27 mar Scien de M. le Prof. Ph. A. Guye.
5 mai La chaire de chimie théorique et de
chimie technique.

1922

- 26 mai. Transformation de la chaire à sc. biol.
et projet de création d'un docteur en sc. biol.
" Prix de la Fac. des sciences décerné à
M. Eugene Denard.
" La chaire de mathém. sup. et de mécanique
rationnelle. (v. aussi séance suiv.)
8 juillet Statistique concernant les immatricula-
tions (1912 à 1922).
14 juillet. Locaux concernant la minéralogie.

Ph. A. Guye